



Changement de destination d'une habitation

Par **lanbaz**, le **16/09/2015** à **10:01**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Nous possédons une grange, dotée de l'eau et électricité , avec accès chemin privé et servitudes .

Nous avons obtenu l'autorisation de réaliser un assainissement - fin de réalisation en début d'année - certificat de conformité transmis avec avis favorable, mais toujours pas retourné signé à ce jour .

Nous avons également obtenu l'autorisation afin de refaire la toiture .

nous avons ensuite sollicité un changement d'affectation de grange en maison d'habitation en faisant une demande de CU opérationnel comme cela nous avait été indiqué . cette demande a été rejetée "opération non réalisable" zonz ND, servitudes d'utilité publique - eaus payables, canalisation électrique, protection des zonz ZPPAUP - les équipements notés sont voirie privée , et électricité - ne sont pas notés l'eau, alors que nous payons les factures, et l'assainissement alors qu'il a été réalisé .

MERCI[smile4]

Nous envisageons un recours gracieux .

- quels sont arguments que nous pouvons développer
- dans le cas d'un refus suite à ce recours que pouvons nous envisager ?

Par **talcoat**, le **17/09/2015** à **19:11**

Bonjour,

Un recours contentieux est possible mais il faut prouver la faute de l'administration, l'existence d'un préjudice certain et un lien de causalité...

Cordialement